

Yverdon 1907 : grève des cigarières, répression et cigarette syndicale

Autor(en): **Cantini, Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier**

Band (Jahr): **26 (2010)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-520277>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**YVERDON 1907: GRÈVE DES CIGARIÈRES,
RÉPRESSION ET CIGARETTE SYNDICALE
CLAUDE CANTINI**

Ce conflit a éclaté chez Vautier Frères & Cie à Yverdon, une des deux fabriques créées par Henri Vautier pour profiter de la production de tabac de la Broye, l'autre se situant à Grandson. Il fait ressortir de profonds clivages de classes et montre bien le soutien des autorités au patron de l'entreprise.

Le dossier déposé aux Archives cantonales vaudoises¹ commence par un document du 23 mai 1907: «La préfecture d'Yverdon téléphone qu'une manifestation a eu lieu aujourd'hui à la fabrique Vautier, des cigarières ont empêché les ouvrières se rendant au travail d'entrer dans la fabrique». Bien entendu, le Département de justice et police s'est empressé d'aviser le Département militaire et «la préfecture a envoyé des gendarmes pour aider la police locale à maintenir l'ordre». Surtout, un rapport préfectoral ultérieur nous apprend qu'Henri Vautier, prenant les devants, s'était rendu chez le préfet la veille au soir pour l'informer de ses projets et, on l'imagine, solliciter des mesures policières².

Le rapport de l'agent de sûreté Desarzens, daté du 25 mai, apporte un complément d'informations concernant le renvoi des militantes du syndicat créé le 1^{er} mai précédent, dont la secrétaire était Lucie Zingre. Ce syndicat était membre de la Fédération des Unions ouvrières, de la tendance syndicaliste-révolutionnaire d'Henri Baud³. «Depuis quelque temps il y avait un peu d'effervescence parmi les ouvrières: quelques-unes circulaient dans les ateliers avec des listes et forçaient plus ou moins les autres à signer comme quoi elles s'engageaient à vouloir faire partie d'un syndicat qui allait être fondé. Voyant ces faits et le mécontentement qui régnait parmi son personnel, M. Vautier, gérant de la fabrique, crut bien faire en réglant 10 [en réalité 7] des plus échauffées, mercredi soir. Il leur dit simplement qu'il n'avait plus d'ouvrage pour elles et leur paya une quinzaine, comme le prévoit le CO. Jeudi matin,

1. ACV.KVIIb22, 1907, numéro 2234.

2. Rapport du préfet au DJP, 25.05.1907.

3. 1878-1967, typographe, de Pully où il a fondé l'Imprimerie communiste.

celles qui avaient été réglées se rendirent vers la fabrique où elles invitèrent celles qui avaient signé à ne pas aller au travail. Une cinquantaine⁴ se joignirent à elles et elles firent le tour de la ville en cortège... À une heure et demie, lors de l'entrée des ouvrières, il y avait de nouveau une quinzaine de grévistes vers l'entrée de la fabrique, elles invitèrent à nouveau les ouvrières qui avaient signé les listes à quitter le travail, huèrent celles qui ne voulaient pas se joindre à elles, cependant il n'y a pas eu grand scandale. Tous les agents de police et 2 gendarmes se trouvaient sur les lieux, leur intervention n'a pas été nécessaire. L'après-midi elles ont eu une assemblée au Café vaudois, le secrétaire ouvrier, Gavillet, député, y assistait. Après avoir conféré un moment, il se rendit auprès de M. Vautier au nom des ouvrières; M. Vautier accepta de reprendre toutes ses ouvrières sans conditions... À Grandson, tout est calme pour le moment.»

Les raisons de ces manifestations sont également données au préfet, Louis Augsbourg, par le caporal Bettens: «La grève déclarée hier par une soixantaine d'ouvrières a pour cause le renvoi de la fabrique d'une partie d'entre elles... Une manifestation a amené devant la fabrique un attroupement considérable de population... Le soir à 7 heures, l'on apprenait qu'un arrangement avait eu lieu, que toutes les ouvrières pouvaient reprendre le travail; la grève était ainsi terminée.»

Le gendarme précise que la manifestation avait été précédée par une assemblée des cigarières à l'hôtel du Faucon. En lisant le rapport du préfet adressé au Département de justice et police et daté du 25 mai, nous apprenons que «M. Vautier (l'a) assuré n'être pas hostile à ce que les ouvrières entrent dans un syndicat, mais dit-il avec raison, je ne pouvais admettre que l'on néglige le travail pour organiser le syndicat dans les ateliers.» Malgré cette bienveillance, l'arrangement n'a duré que trois jours!

En effet, le lundi 27 mai la grève reprend, car si toutes les grévistes ont pu reprendre le travail, «les 7», après quelques heures d'activité, ont vu leur réengagement soumis à l'humiliante obligation de promettre par écrit de «s'engager à ne faire aucune revendication, soit pour la diminution des heures de travail, soit pour la paie⁵». Devant leurs refus, elles sont à nouveau licenciées. Elles sont à nouveau soutenues par une cinquantaine de grévistes, alors qu'échoue la tentative d'entraîner également quelques travailleuses de l'usine de Grandson.

4. Sur 160 ouvrières, soit le 10 % de celles employées dans l'ensemble de l'industrie vaudoise du tabac, où la main-d'œuvre féminine représente plus des trois quarts du total.

5. *L'Exploitée*, Berne, 4 août 1907, p. 29. J'ai utilisé le reprint de la collection, 18 numéros du journal de mai 1907 à octobre 1908, paru aux Éditions Noir, Genève 1977.

Le rapport préfectoral du 29 mai nous apprend que «hier à une heure de l'après-midi, ... des désordres assez graves se sont produits. Les ouvrières en grève injuriaient et menaçaient celles qui se rendaient au travail. Il a fallu l'intervention de la police locale et du poste de gendarmerie pour maintenir l'ordre, ce qui a été fait avec beaucoup de peine.» Notre préfet se contredit pourtant en écrivant : «Les ouvrières se sont rendues à la fabrique accompagnées par la force armée, mais à part quelques cris il n'y a pas eu de troubles.» Il note encore que, vu que les frères Vautier craignaient des troubles pour ce matin 29 mai, il avait télégraphié au Département militaire de demander l'autorisation du Département fédéral de disposer d'une partie des soldats en école à Yverdon sous le commandement du colonel Clinquet. Le Conseil fédéral répondit sans tarder qu'il a «autorisé le colonel Quinchet (sic) commandant école Yverdon de mettre à votre disposition 40 hommes école sous-officiers pour maintenir ordre Yverdon». Le préfet conclut ensuite sur une note pessimiste : «Malheureusement nous ne voyons pas encore la fin du conflit, les ouvrières grévistes ne veulent reprendre le travail qu'à condition de rentrer toutes ensemble, la Maison Vautier ne peut se résoudre à reprendre une partie, soit les 7 qui ont provoqué la grève et proféré des menaces graves.»

L'agent Diserens précise qu'à l'assemblée qui eut lieu le même soir au Lion d'Or de Grandson, il y avait «une centaine de personnes environ dont trente à quarante hommes qu'on m'a dit être en partie des ouvriers des ateliers CFF à Yverdon. Le nommé Pavid Alfred manœuvre aux ateliers susmentionnés, conseiller communal socialiste, a pris la parole... On me signale aussi comme principaux meneurs la femme de Pavid née Auberson et un nommé Porchet, pareur». Dans un complément d'informations du 5 juin, le même agent rapporte que «l'anarchiste Noverraz Gustave, typographe à l'imprimerie ouvrière à Lausanne, était aussi au nombre des orateurs».

Le 29 mai a lieu la diffusion et l'affichage du manifeste du comité de grève qui définit le fond du problème : «La Constitution fédérale qui garantit le droit d'association a été cyniquement violée par Monsieur Vautier. Ils ont usé de violence pour empêcher notre syndicat de se former.» La tension augmente visiblement et l'agent Desarzens, ainsi que son collègue Dumusc, rapportent : «Une partie des militaires... gardait les abords de la fabrique et accompagnait les ouvrières non grévistes. Les gendarmes et les agents de police étaient sur les lieux, ils n'ont pas eu à intervenir. Dès midi et demi, les grévistes circulaient aux abords de la fabrique. Une foule d'enfants et un certain nombre d'employés des ateliers CFF étaient parmi les grévistes. Il n'y avait que 6 soldats pour garder l'entrée de la fabrique; ceux-ci se voyant débordés ont

demandé du renfort. Une section se transporta sur les lieux, à leur arrivée ils furent hués et insultés par les grévistes comme par une partie des badauds qui étaient présents.»

Après qu'un soldat fut légèrement blessé, deux individus qui injuriaient la troupe ont été arrêtés. L'agent note que le soldat «n'a pas pris garde qu'il était blessé et il ne sait pas du tout par qui il l'a été. Sa blessure n'est pas grave.» Quant aux deux arrêtés il s'agit de «Geleoni (*sic*) Charles, italien, domicilié à Yverdon et Bertschi Charles, argovien, domicilié à Yverdon. Tous deux sont maintenus par M. le Juge de paix. Nous vous informerons sans retard sur la conduite, le travail de ces deux individus et nous vérifierons s'ils sont en règle avec le bureau des étrangers... Le Juge de paix a en outre décerné 7 mandats d'amener contre les 7 cigarières qui sont cause de la grève. Ils seront mis à exécution aujourd'hui par la gendarmerie... Le soir, les grévistes ont eu une assemblée au Café vaudois de 8h.1/2 à 9h.1/2. Elles s'enferment soigneusement dans un local et ne laissent pénétrer personne, pas même le cafetier; celui-ci, Böhle Emile, ne croit pas qu'il soit venu un conférencier du dehors».

D'autres rapports nous renseignent sur l'évolution de la situation les 30 et 31 mai. «Dès midi et demi, 1000 à 1200 personnes, ouvriers des ateliers CFF, badauds et grévistes stationnaient sur le pont de Gleyres, la rive droite de la Thièle et la passerelle longeant le pont des CFF. Les gendarmes et la troupe étaient dans les rues aboutissant à la fabrique et barraient celles-ci pour les personnes qui n'avaient rien à y faire. Lors de la rentrée des non-grévistes il y eut des cris de la part des grévistes et c'est à cela que s'est bornée toute la manifestation. Après la rentrée des ouvrières, les grévistes se sont rendues sous les marronniers de la place devant la gare où elles voulaient tenir un meeting. La présidente des grévistes, Lucie Zingre, venait à peine de prendre la parole que 2 gendarmes et 2 agents de la police vinrent arrêter une jeune fille Berger âgée de 15 ans à peine, qui faisait partie du groupe et qui un instant auparavant avait insulté M. le Préfet».

Les deux rapporteurs expliquent que le Conseil des prud'hommes avait échoué dans sa tentative de médiation, l'entente étant impossible vu le refus de MM Vautier de réengager les ouvrières congédiées. «Ces 7 ouvrières sont Zingre Lucie, présidente, Volper Elisa, membre du comité, Jaquillard Charlotte, Jossevel Louise, Delameru Eugénie, Besse Eugénie et Vaucher Elise. Un nommé Bernasconi Antonio, maçon, demeurant rue de la plaine 63, a reçu une lettre anonyme en italien, l'invitant à garder ses deux filles à la maison s'il ne veut pas qu'il leur arrive malheur... Ce matin, la maison Vautier et Cie a adressé à chacune des grévistes (sauf aux 7 congédiées) une circulaire les invitant à

reprendre le travail samedi matin, que toutes celles qui ne le feraient pas seraient considérées comme ne faisant plus partie de leur personnel.»

Le rapport daté du 31 nous apprend que les grévistes ont eu une assemblée, mais que les abords du local étaient gardés par des maris ou des amis. «Il nous a été impossible d'entendre la moindre parole prononcée. À leur sortie les grévistes étaient très calmes. Assistaient aussi à cette assemblée: Pavid et Jossevel conseillers communaux socialistes». Dans le courrier qu'il adresse au Département de justice et police, le préfet constate l'opposition entre la position des grévistes et celle des patrons, redoute la poursuite des manifestations et sollicite le maintien d'un service d'ordre. Le 1^{er} juin une rencontre a encore lieu entre les frères Vautier et les dernières grévistes qui refusent de signer les conditions fixées pour leur retour à l'usine et qui dès lors sont révoquées. Le préfet affirme alors que la grève est terminée, mais il considère que des troubles sont à craindre. Crainte hélas inutile puisque, deux ou trois jours plus tard et quand la gendarmerie a été licenciée, quelques grévistes demandent à reprendre du travail et sont réengagées.

Répression et solidarité

Signalons en marge de ces événements le maintien au poste de police, le soir du 2 juin, de deux ouvriers, Léon Giauque et Albert Dressel, «qui insultaient les sentinelles postées à l'entrée de la caserne». Pour les trois personnes précédemment arrêtées nous apprenons sous la plume bien connue que Gedeoni «vit en concubinage chez Mme Basset Paul et travaille à la ballastière de Corcelettes pour le compte des CFF... Il n'a jamais fait l'objet d'un rapport de police et tous les renseignements obtenus sur son compte lui sont favorables» et que «Bertschi, pierriste... travaille dans sa chambre pour une fabrique de Lyss... Il n'a jamais été remarqué comme faisant de la politique. Sa conduite n'a donné lieu à aucune plainte jusqu'à hier». L'ouvrière Marguerite Berger fait par contre l'objet d'affirmations très négatives; «c'est une jeune fille vicieuse, prostituée, qui se livre à cet ignoble métier en présence de sa mère, qui en fait autant».

Les trois, auxquels s'ajoute un certain Ulysse Devalloné, sont relaxés mais renvoyés devant le tribunal de police. Ce dernier, dans son audience du 26 juin, condamnera Gedeoni à 15 jours d'emprisonnement et aux frais, Bertschi à 5 jours plus les frais. Carlo Gedeoni étant italien, il est expulsé et son nom est communiqué à la *Feuille officielle*, alors que Bertschi n'est que bernois. Peut-être vaudois, Devalloné est libéré faute de preuves, ainsi que probablement la jeune Berger.

Il est cependant difficile de mesurer l'ampleur réelle des mesures répressives, car au-delà des sanctions directes, elles tendent à se prolonger dans l'ombre. Ainsi, lorsqu'une année plus tard, Lucie Zingre demande une patente de colporteuse, les autorités ne manquent pas de noter que «la demanderesse est une des cigarières renvoyée de la fabrique Vautier pour propagande en faveur de la grève. C'est une femme exaltée qui correspond avec le journal *La Voix du peuple*»⁶. Officiellement, l'autorisation lui est refusée pour d'autres raisons administratives, mais il est significatif qu'il soit fait état de son passé de gréviste dans cette procédure.

Le journal *Le Grutli* du 28 juin fit preuve de solidarité, malgré la distance prise par rapport au courant anarcho-syndicaliste qui fut le moteur de la grève: «À la suite de la tragique et malheureuse grève des cigarières, un certain nombre d'ouvrières, la plupart mères de famille, sont sans travail. Nous prions les détenteurs des listes de souscriptions de bien vouloir les retourner le plus vite possible avec les fonds recueillis, à l'adresse indiquée». Le 12 juillet le même journal ironise avec ce commentaire: «Toute la presse bourgeoise et capitaliste est partie en guerre contre les conseillers communaux qui ont osé soutenir les grévistes... Vous avez cru, messieurs les bourgeois, que nous avons été nommés conseillers communaux pour goûter les joies du pouvoir et pour en recueillir les honneurs... Vraiment, ça leur ferait une belle jambe, aux ouvriers, d'avoir des représentants dans les conseils si le poste de conseiller obligeait celui qui l'occupe à rester immobile et se taire». Par la suite, le ton montera toutefois entre *Le Grutli* et *La Voix du peuple*, faisant apparaître l'ampleur des divisions régnant alors au sein du mouvement ouvrier vaudois⁷.

Cigarette syndicale

Au-delà d'une défaite annoncée par l'importance des moyens mis en œuvre par le pouvoir, notamment le recours à l'armée, cette grève et cette lutte féminine débouchera néanmoins sur une réalisation intéressante. D'abord, toute première réaction contre un patron qui chasse⁸ une partie de ses ouvrières, un boycott est lancé par *La Voix du Peuple* et *L'Exploitée*. Cependant, déjà durant la grève, l'Union ouvrière de Vevey avait menacé d'une telle perspective la maison

6. Lettre du préfet au chef du DJP, 5 juin 1908. KVII b 22 1908 no 2821.

7. Sur les conflits entre la vieille garde grutlienne, les syndicalistes proches de l'USS et les syndicalistes-révolutionnaires au cours de la grève Vautier, voir Daniel de Raemy et Patrick Auderset, *Histoire d'Yverdon*, tome 3, 1999, p. 203-209.

8. C'est le terme utilisé par l'insoupçonnable *Encyclopédie du Pays de Vaud*, Lausanne, 24 Heures, 1973, tome 4, p. 200)

Vautier si elle refusait d'accepter les revendications⁹ de ses employés. Ayant donc passé des paroles aux actes, les travailleurs sont systématiquement invités à suivre le boycott. Dans le numéro du 4 août 1907 *L'Exploitée* écrit : «Camarades, les cigares De Lavallaz (Monthey) et les cigares Vautier Frères (Yverdon et Grandson) sont boycottés. Ne les achetez nulle part. Ne permettez pas qu'on vende ces produits dans vos magasins, les sociétés coopératives de consommation. Demandez les cigares Helvetia de la coopérative de production qui occupe des grévistes¹⁰!» Dans chaque numéro de 1908, *La Voix du Peuple* fera paraître en gras «Les tabacs Vautier sont boycottés».

«Les entrepreneurs de la région¹¹ refusant d'engager des cigarières licenciées, leur statut de femmes mariées ou mères de famille les empêchant de se déplacer, la coopérative semble être la seule possibilité d'emploi pour celles qui ne sont pas réintégrées à la fin du conflit. C'est aussi une issue digne au conflit», écrit Nadia Lamamra¹². Une telle solution est aussi dans l'esprit du syndicalisme révolutionnaire visant à atteindre le pouvoir économique. Des réalisations de ce type existaient déjà dans le canton de Vaud dans le domaine de la coiffure et de l'imprimerie. Un projet de production collective est lancé au courant de l'automne 1907, après avoir dû renoncer à une tentative trop onéreuse. L'appui de Marguerite Faas-Hardegger, alors secrétaire féminine de l'USS, semble avoir été déterminant. C'est encore dans *L'Exploitée*, journal qu'elle dirige, que nous trouvons des détails : «Camarades, si vous voulez débarrasser du patronat les cigarières d'Yverdon, faites votre possible pour que nous trouvions l'argent nécessaire jusqu'au 1^{er} janvier 1908» dans le numéro du 6 octobre, puis, dans celui du 2 février 1908, «Nos vaillantes sœurs d'Yverdon vont incessamment ouvrir un atelier nettement communiste. Elles se consacreront exclusivement à la fabrication de la cigarette. Un millier de francs était nécessaire pour créer ce nouvel atelier sans patron. *La Voix du Peuple* a ouvert une souscription dans ses colonnes; elle a déjà atteint la somme de 966 frs 90... Grâce à la solidarité ouvrière, les voraces Vautier n'ont pas atteint leur but. Nos camarades ne sont pas mortes de faim. Et l'atelier sans exploiteur est édifié!»

Le numéro du 3 mai donne à nouveau des nouvelles de l'atelier sans patron. «Les camarades (de la coopérative Helvetia) ont bien regretté de ne pas avoir eu

9. En fait les cigarières n'avaient pas eu le temps de formuler une quelconque revendication, étant donné la brutalité de la réaction patronale. La chose est confirmée par le rapport du policier Desarzens du 25 mai.

10. La coopérative est située à Menzingen-Burg en Argovie.

11. Yverdon comptait deux autres fabriques de tabac, Jung & Cie et Pierre Notter.

12. «Ouvrières en lutte au tournant du siècle, les cigarières de la fabrique Vautier» in *Du salon à l'usine*, Lausanne, Fondation Ouverture, 2003.

les fonds nécessaires pour construire à Yverdon la succursale désirée et que les ouvrières d'Yverdon qui ne pouvaient pas se déplacer en Argovie, aient été obligées d'apprendre un nouveau métier, la confection des cigarettes à la main... Dorénavant l'Helvetia n'achètera plus que des cigarettes de grévistes et les camarades de la Suisse allemande les fumeront avec plaisir. Mais maintenant, chers camarades, puisque la vente va encore augmenter, faites en sorte que les vaillantes cigarettières d'Yverdon ne manquent pas de moyens d'acheter le tabac : envoyez-leur l'argent dont vous pouvez disposer. Femmes et jeunes filles empêchons nos camarades de fumer les produits Vautier. S'il faut absolument fumer, qu'on fume au moins des cigarettes faites à la main par les grévistes d'Yverdon, dont l'atelier libre, sans patron, est situé avenue de Grandson 2 à Yverdon¹³. Jusqu'à ce jour ont été expédiées par la coopérative communiste 70 000 cigarettes. C'est un début magnifique ! ».

D'autres détails nous sont donnés par *La Voix du Peuple* précisant, le 18 avril 1908, que les cigarettes syndicales sont de deux qualités, «tabac turc léger premier choix et tabac Virginie fort premier choix. Le paquet de 20 cigarettes faites à la main : 20 centimes». Le même journal nous apprend encore en octobre que «les Vautier ont diminué de deux heures la journée des ouvrières employées à la fabrication des cigarettes boycottées, avec diminution de salaire naturellement, à Grandson. Allons ! les copains, encore un peu de propagande pour le boycott et Vautour mettra de l'eau dans son vin».

C'est en effet ce qui se passera. Le 10 mai 1909 est convoquée une assemblée des ouvriers et ouvrières de Vautier Frères avec à l'ordre du jour une convention à négocier avec l'entreprise. La réunion ne débouchera sur aucune décision, mais le journal du 15 mai confirme que les effets du boycott continuent à être sensibles, du fait qu'une seule machine pour la confection des cigarettes fonctionne, que les pertes pour 1908 de l'entreprise Vautier voisinent les cent mille francs. Les patrons ont par ailleurs écrit à l'USS à Berne, un des frères s'y serait même rendu, afin d'obtenir la fin du boycott. Cette requête a été transmise à la Fédération de l'alimentation qui s'occupe aussi du secteur tabac.

Sa réponse a dû être positive puisque le boycott est levé en liaison avec l'adoption d'un contrat collectif par les ouvrières et ouvriers d'Yverdon et de Grandson à la fin du mois de mai 1909. Même si le boycott est encore soutenu par la mouvance syndicaliste-révolutionnaire, l'élan est ainsi coupé. Cependant ce n'est pas encore la fin de l'atelier libre. En effet, *La Voix du Peuple* écrit le 4 février 1911 : «Malgré les annonces flamboyantes faites dans différents

13. Début juillet 1909, l'atelier est transféré à la rue de la Four et passera en 1914 à la rue du Milieu.

journaux soi-disant socialistes, invitant d'une façon pressante les ouvriers à fumer les produits Vautier, il paraît que le boycott de ces produits se fait toujours terriblement sentir». Deux mois plus tard l'hebdomadaire publiait le bilan de «La Syndicale» qui présentait un actif de 3659 francs, contre un passif de 2795, soit un bénéfice de 863 francs. Ce dernier a permis d'affecter 500 francs dans le fond de réserve et 300 pour l'achat de mobilier. Si la dernière mention «Demandez la cigarette La Syndicale» est parue dans *La Voix du Peuple* du 9 septembre 1911, la «Fabrique coopérative de cigarettes» est signalée dans l'Indicateur vaudois jusqu'en 1925.

À défaut d'une documentation directe introuvable ou peut-être perdue, nous devons nous contenter d'une dernière précision sur son existence. L'atelier libre a été fondé par une quinzaine d'ouvrières seulement sur les cinquante licenciées, qui travailleront dix heures par jour, puis neuf et huit dès 1909, mais le nombre d'employées passera de quinze à neuf. Dès 1913, elles bénéficient de six jours de congés payés, ce qui n'existe nulle part ailleurs ! Terminons par ces propos de *L'Encyclopédie vaudoise* déjà citée : «L'entreprise des rebelles alimenta longtemps le marché ouvrier, tandis qu'on enlevait à Vautier une part de sa clientèle par un boycottage de ses produits.»

Claude Cantini